

CONTRATS EN ALTERNANCE

REMUNERATIONS ET AIDES A L'EMBAUCHE

Simulateur sur le [portail alternance](#)

REMUNERATIONS

Contrat d'Apprentissage	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus*
	1ere année	27%	43%	53%
	486,48 €	774,77 €	954,95 €	
2eme année	39%	51%	61%	
	702,70 €	918,91 €	1 099,09 €	
3eme année	55%	67%	78%	
	990,99 €	1 207,20 €	1 405,40 €	

% SMIC brut au 1^{er} novembre 2024

*% du SMIC, ou s'il est supérieur, du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant l'année d'exécution du contrat

Simulateur rémunération sur www.alternance.emploi.gouv.fr

Contrat de Professionnalisation	Moins de 21 ans	21-25 ans	26 ans et plus*
	Niveau initial inférieur au Bac pro ou technologique (dont Bac général)	55%	70%
990,99 €		1 261,26 €	
Niveau initial égal ou supérieur au Bac pro ou technologique	65%	80%	
	1 171,17 €	1 441,44 €	

% SMIC brut au 1^{er} novembre 2024

* Au moins le SMIC ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle applicable dans l'entreprise

Simulateur rémunération sur www.alternance.emploi.gouv.fr

AIDES A L'EMBAUCHE

Contrat d'Apprentissage	<i>Moins de 11 salariés</i>	<i>11 à 250 salariés</i>	<i>Plus 250 salariés</i>
Aide à l'embauche	✓	✓	✓ Sous conditions
Réduction générale	✓	✓	✓
Absence calcul effectif entreprise	✓	✓	✓
Déductions fiscales TA	✓	✓	✓
Bonus alternant			✓
Aide AGEFIPH	✓	✓	✓

Contrat de Professionnalisation	<i>Moins 11 salariés</i>	<i>11 à 250 salariés</i>	<i>Plus 250 salariés</i>
Aide Pôle Emploi + de 26 ans	✓	✓	✓
Aide Pôle Emploi de + de 45 ans	✓	✓	✓
Réduction générale	✓	✓	✓
Absence calcul effectif entreprise	✓	✓	✓
Bonus alternant			✓
Aide AGEFIPH	✓	✓	✓
Aide Emplois Francs	✓	✓	✓
Aide Région Bourgogne Franche-Comté	✓	✓	✓

AIDES A L'EMBAUCHE (Suite)

Contrat d'apprentissage (suite)

Aide unique recrutement d'un alternant

<https://travail-emploi.gouv.fr/decret-sur-les-aides-lapprentissage-le-gouvernement-continue-de-soutenir-lapprentissage>

Aide de 5 000 € pour l'embauche d'un apprenti au titre de la seule première année du contrat pour les entreprises de moins de 250 salariés et de 2 000 € pour les autres entreprises

- Pour tout contrat signé **entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025**
- Pour tous les apprentis, y compris sportifs haut niveau et TH >29 ans et salariés qui suspendent leur CDI
- Concerne les diplômés ou les titres à finalité professionnelle de niveau 7 maximum
- Pour les entreprises +250 salariés aide soumise sous conditions d'atteinte d'un seuil de contrats d'alternance ou de contrats favorisant l'insertion professionnelle dans leur effectif
- Versement mensuel par l'ASP

Réduction générale des charges sociales

- Informations sur le [site URSSAF](#)

Absence de prise en compte dans le calcul des effectifs

Déductions de la Taxe Apprentissage

- La créance « alternants » pour les entreprises de 250 salariés et plus accueillant plus de 5 % de contrats favorisant l'insertion professionnelle
- Dons en nature

Contrat de professionnalisation (suite)

Aide Pôle Emploi + de 26 ans

2 000 € maximum

- Aide cumulable avec l'aide unique recrutement alternant
- Versement en 2 fois
- Pas de licenciement économique dans les 6 mois
- Demande à PE dans les 3 mois suivant signature contrat
- [formulaire Aide contrat de professionnalisation](#)

Aide Pôle Emploi + de 45 ans

2 000€ maximum

- Versement en 2 fois après 10^{ème} mois contrat
- Pas licenciement économique dans les 6 mois
- Demande à PE dans les 3 mois suivant signature contrat
- [formulaire Aide contrat de professionnalisation](#)

Réduction générale des charges sociales

- Informations sur le [site URSSAF](#)

Absence de prise en compte dans le calcul des effectifs

jusqu'au terme du contrat s'il a été conclu pour une durée déterminée, ou jusqu'à la fin de l'action de professionnalisation lorsque le contrat est à durée indéterminée.

AIDES A L'EMBAUCHE (Suite)

Contrat d'Apprentissage (suite)

Bonus alternant pour entreprises employant plus de 5% d'alternants (CA/CP/VIE/CIFRE)

- Demandez une simulation à votre conseille

Aide AGEFIPH à l'embauche

4 000€ maximum

- Aide cumulable avec les autres aides de l'Agefiph et les aides à l'emploi et à l'insertion professionnelle délivrées par l'Etat.
- Demande à adresser à la Délégation régionale Agefiph dont dépend l'entreprise.
- [informations et accès au formulaire d'intervention Agefiph](#)

Contrat de Professionnalisation (suite)

Bonus alternant pour entreprises employant plus de 5% d'alternants (CA/CP/VIE/CIFRE)

- Demandez une simulation à votre conseiller

Aide AGEFIPH à l'embauche

5 000€ maximum

- Aide cumulable avec les autres aides de l'Agefiph et les aides à l'emploi et à l'insertion professionnelle délivrées par l'Etat.
- Demande à adresser à la Délégation régionale Agefiph dont dépend l'entreprise.
- [informations et accès au formulaire d'intervention Agefiph](#)

AUTRES AIDES

Pour les contrats d'apprentissage, des aides à la mobilité et à l'achat de matériel peuvent être allouées

Aide Emplois Francs

Aide plafonnée à 15 000€ pour une embauche en CDI ou 5 000€ pour une embauche en CDD

- embauche en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois d'un jeune suivi par une mission [locale ou DE inscrit à Pôle Emploi résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville \(QPV\)](#).
- aide variable selon le temps passé en entreprise, la durée du contrat et la nature du contrat.
- demande à adresser à Pôle Emploi dans les 3 mois suivant la signature du contrat
- [formulaire Aide Emplois Francs](#)

Aide de la Région Bourgogne Franche-Comté

Aide comprise entre 1 000€ et 2 000€ pour les entreprises de Bourgogne Franche- Comté qui embauchent en contrat de professionnalisation CDI.

- Il appartient à l'OPCO d'adresser à la Direction de la formation professionnelle une proposition de prise en compte du contrat au titre de l'appui régional formation emploi.
- [informations](#)